

Demande « Avis du site pour le survol dans la Z2I »

Objet : AVIS POUR LE SURVOL DANS LA Z2I

Dans le cadre de : *(cocher le motif du survol)*

- la surveillance ou recherche de
- l'exercice d'entraînement de
- la prise de photos aériennes de
- la mesure de
- autre motif :

Informations concernant le survol	
Type d'aéronef	
Immatriculation	
Société	
Nom(s) et prénom(s) du ou des pilote(s)	
N° de licence du ou des pilote(s)	
N° de téléphone du pilote de jour du survol	
Date ou période du ou des survol(s)	
Noms des passagers éventuels	
Autorisation éventuelle prise de vue aérienne par appareil photographique, cinématographique ou tout autre capteur.	

Pour réaliser des prises de vues aériennes (par tout aéronef) dans les Z2I, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation d'une autorité de tutelle (MTES ou SGDSN).

En cas de non autorisation par une autorité de tutelle, la prise de vue devrait jusqu'à nouvel ordre être refusée par le CNOA.

Le site de GRAVELINES doit être **prévenu du survol 1 h avant** l'entrée dans la Z2I, au n° 03 28 68 46 54. La prise de vue aérienne des installations du site est interdite sans autorisation préalable.